

Voici le texte de l'amendement proposé par le député d'Hillsborough:

Que tous les mots après «que» dans ladite motion soient supprimés et remplacés par le passage suivant:

Que l'examen de ce bill soit différé jusqu'à ce que le comité permanent des transports et communications ait examiné le fond de cette mesure.

Lors de la deuxième lecture, la Chambre étudie le principe du bill. Évidemment, tous les députés le savent et le reconnaissent. A ce stade, un amendement doit logiquement s'opposer au principe du bill. Il me semble que le député d'Hillsborough propose un amendement qui ne s'oppose pas au principe du bill, ni ne l'appuie. Il vise simplement à faire mettre le bill de côté pendant qu'on en étudie le fond.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre sur le fait que l'amendement proposé par le député d'Hillsborough aurait le même résultat qu'un amendement dans la forme habituelle. D'autre part, la présidence doit rendre une décision à l'égard de l'amendement tel qu'il lui est proposé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Peace River (M. Baldwin), prétendent que l'amendement est logique et s'oppose vraiment et effectivement au principe du bill. Je ferai remarquer aux députés que l'amendement proposé n'a pas ce résultat. Il tend simplement à faire retarder une décision jusqu'à ce que certaines conditions aient été remplies.

Je me rends compte également de la difficulté que pose la formule n° 93 qui figure à la page 406 de la 4^e édition de Beauchesne. J'ai étudié cette formule, elle m'inquiète un peu. Les députés comprendront qu'il ne s'agit pas exactement des termes de l'amendement dont nous sommes saisis. Entre autres, elle ne propose pas une solution du même genre. Voilà pourquoi je prétends qu'il y a une différence sensible entre la formule qui figure à la page 406 de Beauchesne et celle de l'amendement proposé par le député d'Hillsborough.

La formule de l'amendement n° 93 s'oppose effectivement au principe dont s'inspire le bill. Si les députés étudient le paragraphe minutieusement, ils constateront que si un amendement semblable à la formule n° 93

[M. l'Orateur.]

était adopté, le bill serait effectivement retiré et, somme toute, l'amendement serait contraire au principe du bill. Au contraire, l'amendement proposé par le député d'Hillsborough fixe simplement une condition. Il ne s'oppose pas au principe du bill et n'est pas un amendement motivé.

Je le répète, je sais bien que nous sommes un peu trop pointilleux, si je peux m'exprimer ainsi, car en pratique l'amendement proposé par le député d'Hillsborough aurait exactement le même effet que si l'on avait utilisé le texte de l'amendement stéréotypé de la deuxième lecture, à savoir: déférer à un comité le sujet du bill. Dans ces conditions, les députés voudraient-ils autoriser le député d'Hillsborough à modifier cet amendement pour lui donner la forme habituelle. S'il ne veut pas le faire, j'aurais tendance à me demander s'il y a une différence marquée entre son amendement et celui préconisé par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Dans les circonstances, je le regrette infiniment, mais je ne crois pas pouvoir accepter l'amendement du député.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, comme il est six heures, serait-il possible d'accorder au député d'Hillsborough jusqu'à huit heures pour décider s'il veut être stéréotypé ou s'il préfère être dans le vent.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, de toute manière, j'aurais demandé la parole maintenant. Les députés des quatre coins de la Chambre ont exprimé un intérêt considérable à la réception que Votre Honneur doit offrir à six heures ce soir. Afin d'aider le député d'Hillsborough à bien réfléchir, la Chambre pourrait-elle adopter un ordre portant la suspension de la séance entre six et sept heures ce soir, soit l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, sans que l'opposition ne perde, bien entendu, l'heure en question.

M. Baldwin: Et la priorité.

M. l'Orateur: Si la Chambre y consent, il en est ainsi ordonné. La Chambre offrirait ainsi au député d'Hillsborough l'occasion de commenter le rappel au Règlement à huit heures.

Des voix: D'accord.